

CR audience DSDEN 18 décembre 2024 sur la question des AESH (durée 1h30)

présents :

le DASEN

Mme Perrier, cheffe de division de l'organisation scolaire

Mme Piel, IEN ASH (remplace M. Abelsador)

pour la CGT éduc'action 83 : Olivier Gerard, Florence Dho et Cécile Malclès

Cette audience a été demandée par la CGT et se concentre sur 3 thèmes :

1. les heures de fractionnement
2. le temps méridien
3. la mise en place des PAS et les problèmes locaux

Tout au long de l'audience le DASEN ne dira jamais non à rien, il est très affable et souriant, ce sont ses deux subordonnées qui répondent techniquement et négativement à la majorité de nos demandes.

1. Les heures de fractionnement

La CGT éduc'action 83 rappelle que le TA de Chalons en Champagne a notifié que les 14 heures de fractionnement sont un droit pour les AESH et oblige le recteur de l'académie de Reims à les octroyer aux collègues AESH.

Nous annonçons que nous avons rédigé un recours à la rectrice de l'académie de Nice, en donnons une copie mais nous rappelons que cette audience sert pour partie à éviter le TA.

Mme Perrier rappelle qu'il n'y avait pas de règle avant 2022 dans le Var et insiste sur le passage à 62% de temps de travail pour les collègues à 24h à la place de 61%, ce qui a permis aux collègues d'avoir une augmentation de salaire. Pour la DSDEN, les heures de fractionnement sont incluses dans ce 1% d 'augmentation et sont donc décomptées du temps de travail annualisé, sans choix possible. Elle suivait ici une recommandation du MEN qui considérait la complexité à organiser les heures de fractionnement.

La CGT reconnaît que ce fut un progrès en juillet 2022, mais que nous avons immédiatement nuancé en alertant sur le fait que cette disposition ne nous paraissait pas respectueuse du droit des personnels : choisir.

Elle nuance la jurisprudence que nous venons de citer en rappelant que celle-ci concerne seulement l'académie de Reims, qui de surcroit décomptait les heures de fractionnement dans les heures connexes, ce qui n'est pas le cas dans le Var.

Mme Piel intervient pour dire que ce serait de toute façon trop compliqué à mettre en place de manière concrète. Mme Perrier surenchérit en disant que si les collègues AESH prennent 14 fois 1h ce sera impossible à contrôler, nous lui proposons de mettre en place des règles plus simples, comme par exemple regrouper ces heures en demi-journées.

Mme Piel fait appel à la "continuité pédagogique", ce qui fait bien "rire" la CGT éduc'action 83 qui s'étonne de cet argument alors que dans de très nombreux établissements et écoles, on manque d'AESH et donc de "continuité pédagogique" (et même pire avec le temps méridien).

Mme Perrier insiste sur le fait que si on permet aux collègues AESH de prendre leurs heures de fractionnement, ceci enlèvera automatiquement pour certaines des pourcentages de temps de travail et donc de salaire (cet argument ressemble bien à du chantage, puisque le calcul du temps de travail des collègues à 24 h est de 61,23% et non pas de 62%).

La CGT précise que certes dans certains cas, il y aurait une perte. Elle demande à ce que les agents aient le choix. Elle précise aussi qu'au demeurant la quotité doit toujours faire l'objet d'un arrondi à l'entier supérieur pour le calcul de la rémunération.

Madame Perrier ajoute que les agents risquent de ne pas avoir l'avenant qui modifierait leur emploi du temps dans les temps....

Le DASEN, comprend la demande et de son point de vue elle paraît simple et légitime. Il rappelle qu'in fine, il devra s'agir d'une décision académique à des fins d'harmonisation.

Nous annonçons que nous envoyons le recours à la rectrice et que si nous n'avons pas gain de cause, nous attaquons au TA à l'échéance des 4 mois.

2. Le temps méridien

Nous présentons la copie du projet de décret sur l'organisation du temps méridien des AESH, qui est discuté au même moment. Mme Perrier le découvre, le lit et dit qu'il n'apporte rien de nouveau et que rien ne sera décidé définitivement avant début janvier 2025.

Elle nous donne des informations chiffrées :

actuellement environ 14% des AESH travaillent sur les temps scolaire et méridien et 1/4 des élèves sont notifiés sur ces 2 temps. Il y a une hausse des besoins et davantage de notifications faites par la MDPH. Sur Toulon, 100 AESH étaient employées par la mairie. Depuis novembre, elles sont employées par l'Etat. Cela permet d'augmenter leur quotité de travail et cette quotité est valable du 1/09 au 31/08 alors qu'il s'agissait précédemment de vacation. En ajoutant à cela la prime de fonction AESH, elle estime le gain à 300€ mensuels.

La CGT prend note mais relève aussi que ce gain ne concerne hélas qu'une minorité de personnels dans la mesure où seul 1/4 des élèves sont notifiés sur la pause méridienne.

Cécile partant de l'exemple de Bosco présente les problèmes liés au manque d'AESH sur le temps méridien mais aussi la faiblesse des rémunérations etc... La question du temps de repas des agents se pose aussi.

La CGT dénonce une ubérisation des agents publics dont la rémunération suit les heures notifiées. Quelles que soient les avancées, on reste dans un modèle de relation de travail extrêmement précaire. Nous pouvons ajouter à cela les aléas liés à des dérives managériales que nous pouvons observer ça et là et qu'à cet égard nous voudrions avoir un interlocuteur privilégié à la DSDEN pour signaler ces dysfonctionnements.

Le DASEN a bien conscience des problèmes, il estime que les revendications sont toutes légitimes et que de leur côté des efforts sont faits. Sur la pause des collègues AESH qui travaillent sur le temps méridien, il rappelle qu'il y a effectivement 20 mn de pause obligatoire sur le temps de travail. S'ensuit une discussion pour savoir si ces 20 mn doivent être prises sur le temps scolaire ou méridien : la DSDEN pense que c'est mieux sur le temps scolaire mais qu'il faut avant tout s'adapter aux besoins des gamins.

Mme Perrier nous rappelle qu'elle est l'interlocutrice sur toutes les questions qui touchent au temps méridien, qu'on peut la contacter par SMS (Olivier) mais qu'il faut attendre que tout soit finalisé. Elle compare la situation avec les ATSEM en disant que la situation est inversée : dans ce cas, c'est l'Etat qui "prête" son personnel aux collectivités.

3. La mise en place des PAS et les problèmes locaux

Le DASEN fait un discours sur l'Ecole Inclusive et dit que tous ont bien conscience à tous les échelons que c'est le sujet 1er, qu'il y a beaucoup d'élèves non scolarisables qui sont pourtant scolarisés et qu'il sait que cela engendre beaucoup de souffrances au travail (70% le sont dans le 1er degré, 30% en maternelle et 40% en élémentaire).

Il fait donc une critique en règle de la loi de 2005.

Expérimentation des PAS :

Mme Piel ("experte mondiale") : 41 ETP acquis à la rentrée 2024 pour les 41 PAS

+ de 1100 sollicitations des PAS dans le Var sur 1600 au niveau national (sur 4 départements)

La CGT éducation 83 s'inquiète du fait qu'on soit passé de 76 PIAL à 41 PAS et se demande quelles en seront les conséquences pour les AESH, par exemple sur l'échelle d'intervention (est-ce que le secteur de chaque AESH sera le PIAL ou le PAS ?).

Réponse de la DSDEN pour ce qui est envisagé sur les contrats des AESH : tout en "inter-degrés" et des "réseaux d'établissements". Ils ne savent pas encore ce qui sera mis en place en ce qui concerne les échelles d'intervention mais suggèrent qu'1 PIAL deviendrait 1 secteur du PAS.

Pour les mutations des AESH, se référer à la page 28 du document CSA.

Petit rappel historique des PAS par le DASEN : l'origine vient de l'expérimentation au Muy mais c'est moins poussé, avec moins de moyens et moins de formation pour les personnels....

En fait, il n'y a pas de texte pour l'instant, donc c'est très flou, nous n'avons aucune réponse.

BILAN

- le DASEN semble plutôt favorable à la liberté de choix sur les heures de fractionnement mais renvoie à un arbitrage académique. Mme PERRIER y est elle clairement défavorable en raison des difficultés d'organisation. Cela n'incite pas à l'optimisme.

- on attend le texte sur le temps méridien mais le rappel va être fait sur la pause de 20 mn (il a déjà été fait dans certains secteurs, La Seyne ?)